



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 29 janvier 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 janvier 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme COSTA-NIVAGGIOLI à M. KERVELLA, Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, M. MONDOLONI à Mme GUERRINI, M. FERRARA à M. le Maire, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, Mme FELICIAGGI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI,

**Etaient absents :**

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180129-2018\_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2018

Affichage : 29/01/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 29 JANVIER 2018**

**Délibération N°2018/20**

**Conventions de partenariat avec des communes de la  
CAPA pour l'accueil des enfants dans les Accueils de  
Loisirs Sans Hébergement - Année 2018**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

La Ville d'Ajaccio accueille sur ses Accueils de Loisirs Sans Hébergement, les enfants résidant dans les communes de la CAPA.

Les communes intéressées, signataires d'une convention de partenariat, s'engagent à participer au fonctionnement en versant à la Ville d'Ajaccio une contribution financière.

Participation financière : 10€/jour/enfant.

Les tarifs des ALSH sont calculés en fonction des revenus des familles, selon deux modes (réf. grille tarifaire):

- Enfants résidant à Ajaccio
- Enfants résidant dans les communes de la CAPA, partenaires de la Ville d'Ajaccio

Il existe aussi un tarif unique, ne tenant pas compte des revenus, pour les enfants résidant dans les communes non partenaires.

Les tarifs sont revus chaque année en fonction de l'indice du prix à la consommation.

**Considérant :**

La volonté de la Ville d'accueillir les enfants des communes de la CAPA sur ses Accueils de Loisirs en signant avec elles une convention de partenariat afin que les familles puissent bénéficier d'un tarif préférentiel calculé en fonction des revenus.

#### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer avec les communes d'Afa, d'Alata, d'Appietto, de Sarrola - Carcopino et de Villanova une convention de partenariat dans les conditions précisées supra.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oui l'exposé de Mme Rose-Marie OTTAVY SARROLA, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 janvier 2018 ;

**AUTORISE Monsieur le maire  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

à signer les conventions y afférentes avec les communes d'Afa, d'Alata, d'Appietto, de Sarrola - Carcopino et de Villanova.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**  
Laurent MARCANGELI  
  
Page 2 sur 2